

<p style="text-align: center;">REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 1^{er} octobre 2020</p>
--

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

L'an deux mille vingt, le 1^{er} octobre, à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de Le Petit Fougeray, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christophe BRULLÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/09/2020

Présents : M. BRULLÉ, Mmes JARRET, LUTZ, M. MOREL, Mme CHANCEREL, M. MENUET, Mme GRANNEC, MM. LETORT, DELAUNAY, Mme BARBÉ, M. MORIN, Mme LAVIT, M. LOUIS.

Absents : Mme GEORGE, M. VERNAZOBRES (excusés).

Secrétaire : M. Ludovic MORIN.

2020054 - VALIDATION DE LA SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention au titre de la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police (dotation 2019 – programme 2020) d'un montant de 13 352 € a été attribuée pour la réalisation d'un parc de stationnement à la salle polyvalente.

Ces travaux ont pour objectif de sécuriser les stationnements dangereux en bordure de route départementale.

Pour que l'octroi de cette subvention soit définitif, la préfecture demande au Conseil Municipal d'accepter la somme proposée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte la subvention de 13 352 € pour la réalisation d'un parc de stationnement à la salle polyvalente,
- s'engage à faire exécuter les travaux prévus dans les plus brefs délais.

2020055 - PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'école publique du Petit Fougeray accueille des enfants d'autres communes et qu'il est possible de percevoir, auprès des communes concernées, une participation pour leurs enfants.

Pour l'année scolaire 2020-2021, le coût de fonctionnement moyen par élève de classe maternelle s'élève à 1 357 € et pour un élève de classe élémentaire s'établit à 377 € (base de calcul : compte administratif 2019).

Monsieur le maire propose donc au Conseil Municipal de fixer la participation des communes concernées pour leurs enfants scolarisés à l'école publique de Le Petit Fougeray sur la base de ces coûts de fonctionnement et de l'autoriser à signer tout document afférent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, la participation des communes concernées pour leurs enfants scolarisés à l'école publique de Le Petit Fougeray pour l'année scolaire

2020-2021 à 1 357 € pour un élève de classe maternelle et à 377 € pour un enfant de classe élémentaire.

2020056 - MISE A DISPOSITION DE LA NOUVELLE SALLE POLYVALENTE AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prévoir les modalités de mise à disposition de la nouvelle salle polyvalente aux associations communales.

Après discussion, il est proposé de mettre la nouvelle salle polyvalente à disposition gratuitement une fois par an et d'appliquer un tarif spécifique aux associations pour les deux fois suivantes. Au-delà de trois utilisations, les associations paieront le tarif voté le 30/06/2020 pour les résidents de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de mettre la nouvelle salle polyvalente à la disposition des associations communales gratuitement une fois par an et d'appliquer un tarif spécifique pour les deux fois suivantes ;
- vote le tarif spécifique suivant : 200 € pour le week-end ;
- précise qu'au-delà de trois utilisations, le tarif voté pour les résidents de la commune est appliqué.

2020057 - VOTE DES SUBVENTIONS 2020

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes pour l'année 2020 :

✓ Association des Parents d'Elèves du Pt Fougeray (vote à l'unanimité)	800 €
✓ Foug' en Scène (vote à la majorité – 1 abstention)	400 €

2020058 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

Comme le prévoit la loi, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités 2019 de la communauté de communes Bretagne Porte de Loire Communauté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la présentation du rapport d'activités 2019 de Bretagne Porte de Loire Communauté.

2020059 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : FONDS DE CONCOURS DE FONCTIONNEMENT 2020

Par délibération en date du 10 septembre 2020, le Conseil communautaire de Bretagne porte de Loire Communauté a fixé le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) à hauteur de 331 543 € pour 2020. Il a aussi décidé de maintenir, parallèlement à la DSC, un montant de fonds de concours de fonctionnement pour 2020 de 331 543 €.

Des conditions réglementaires encadrent l'institution des fonds de concours. En effet, il est possible de verser un fonds de concours si 3 conditions sont cumulées :

1/ délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple du Conseil communautaire et du ou des Conseils municipaux concernés.

2/ fonds ayant pour but de financer le fonctionnement d'équipements. Les dépenses de fonctionnement d'un équipement visent les frais d'entretien (personnels d'entretien, fluides, ...) mais ne s'étendent pas aux frais liés à l'exécution même du service (manifestation, personnels d'animation, ...) ni au remboursement de l'annuité de la dette (intérêt comme remboursement en capital de la dette).

3/ montant ne pouvant excéder la part de financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Il est précisé que ce fonds de concours ne pourra être versé qu'après délibération de l'ensemble des collectivités validant ce principe.

Pour mémoire, les enveloppes réservées aux communes correspondent aux 50 % de la DSC, à savoir :

COMMUNE	ENVELOPPE FONDS DE CONCOURS FCT 2020
BAIN DE BRETAGNE	37 638 €
CREVIN	20 547 €
ERCÉ EN LAMÉE	18 554 €
LA NOË BLANCHE	14 556 €
PANCÉ	14 890 €
PLÉCHATTEL	22 818 €
POLIGNÉ	14 472 €
TEILLAY	15 603 €
LA BOSSE DE BRETAGNE	11 837 €
CHANTELOUP	17 903 €
LA COUYÈRE	10 801 €
LALLEU	12 175 €
LE PETIT FOUGERAY	12 591 €
LE SEL DE BRETAGNE	12 409 €
SAULNIÈRES	13 099 €
TRESBOEUF	16 279 €
LA DOMINELAIS	16 921 €
GRAND FOUGERAY	16 771 €
SAINT-SULPICE DES LANDES	15 984 €
SAINTE-ANNE SUR VILAINE	15 695 €
TOTAL	331 543 €

Le Conseil municipal est alors invité à se prononcer sur l'instauration de ce fonds de concours de fonctionnement pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'instauration d'un fonds de concours communautaire de fonctionnement pour l'année 2020, reposant sur une participation financière de la Communauté de communes aux frais d'entretien (personnels d'entretien, fluides, ...) des équipements publics de la Commune.

Ce fonds de concours représente pour la Commune du Petit Fougeray un montant de 12 591 €. Il ne sera versé qu'après délibérations concordantes prises par l'ensemble des Communes concernées, et au plus tard dans le courant du mois de décembre 2020.